

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

**2025-414 : Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Pornic :
approbation pour mise à l'enquête publique**

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

La commune de Pornic dispose d'un plan de zonage d'assainissement des eaux usées approuvé en 2011.

Afin que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec le plan local d'urbanisation (PLU) de la commune de Pornic, il est nécessaire de procéder à sa mise à jour via une procédure d'enquête publique.

Le cabinet d'études SCE a été mandaté par Pornic agglo Pays de Retz pour établir le projet de zonage mis à jour.

Le nouveau plan de zonage d'assainissement proposé répond aux enjeux suivants :

- Mise en cohérence des zones définies avec la situation existante en termes d'assainissement des eaux usées ;
- Adaptation des zones définies en fonction des secteurs d'extension identifiés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pornic (PLU) ;
- Intégration du secteur de la Baconnière dans le zonage d'assainissement collectif AC pour tenir compte de l'avis de la commission du cycle de l'eau du 12/03/2025, au regard des enjeux de sécurisation de la ressource en eau du périmètre de protection de captage Gros Caillou-Gâtineau.

Cela représente une extension d'environ 18 ha prévue au zonage d'assainissement des eaux usées (Secteurs de la Durière et de la Baconnière). Les secteurs à urbaniser (environ 57 ha) prévus au PLU étaient déjà inscrits au zonage collectif précédent.

Au total, il y a une réduction de 223 ha par rapport à l'ancien zonage, après déclassement en Assainissement Non Collectif de l'ensemble des zones constructibles, des secteurs de la Geltière, de Chêne Pendu et de la Berthauderie.

Aussi, la mise à jour du zonage, présentée sur la carte jointe en annexe, ne prévoit pas de changement important de l'assainissement autre que la desserte des deux secteurs sus cités et correspond à une mise en compatibilité de différents documents (anciens zonages, réseaux existants et PLU).

Elle tient compte du schéma directeur d'assainissement qui permet de vérifier la cohérence entre les besoins futurs définis au PLU et l'état actuel des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'épuration.

L'analyse des incidences de la mise à jour du zonage d'assainissement sur la station d'épuration des Salettes montre qu'elle présente une capacité adaptée aux projets de développement y étant à terme raccordés puisque celle-ci en période estivale serait à 54% de sa capacité nominale en comptabilisant les charges de pollution futures arrivant à la station d'épuration.

Par conséquent, l'ouvrage est en mesure de traiter les effluents liés au développement urbain (intégration des zones AU et des OAP) ainsi que les effluents générés par le secteur de la Durière.

Une étude est en cours afin de dimensionner une nouvelle unité de traitement inhérente à la desserte du secteur de la Baconnière. Atlantic'Eau a été consulté officiellement afin d'obtenir les prescriptions de rejet considérant que l'arrêté préfectoral de protection des captages ne mentionne aucune disposition spécifique relative à d'éventuels rejets d'assainissement collectif.

Pornic agglo Pays de Retz a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) des Pays de la Loire pour examen au cas par cas le 8 juillet 2025 ; par son avis rendu le 10 septembre 2025, la MRAE conclut que le zonage n'est pas soumis à évaluation environnementale. L'enquête publique pourra donc se dérouler sur fin 2025.

- VU l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais » du 12 mars 2025 et 11 juin 2025 et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver le projet de mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Pornic, tel qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *d'approuver que ledit projet, après examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale, est soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement, cette enquête publique devant se dérouler fin 2025 – début 2026,*
- *d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

Zonage d'assainissement de la commune de Pornic

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-3-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

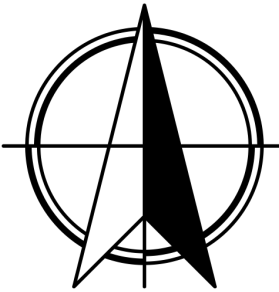
Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérifié
v4	28/05/2025	5e émission	AJN	TCL

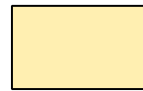


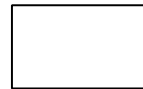
0 1 2 km

Légende

 Ancien Zonage EU

Zonage 2023 (plan projet)

 Secteurs relevant de l'Assainissement collectif

 Secteurs relevant de Assainissement non collectif

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

**2025-415 : Approbation des Comptes Rendus à la Collectivité (CRAC) 2024 des ZAC économiques
concedées à la SELA**

Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente – en charge de la commission « Développement économique – Emploi – Agriculture – Tourisme »

En 2017, dans le cadre du transfert de compétence relatif aux zones d'activités économiques, la communauté d'agglomération s'est substituée aux communes disposant d'un contrat de concession pour les zones d'activités aménagées par Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), devenant ainsi le concédant.

En 2024, quatre zones étaient sous concession SELA, les opérations concernées sont :

- La ZAC du Pré Boismain à La Bernerie-en-Retz
- la ZAC de la Chaussée à Pornic
- la ZAC de l'Europe à Pornic
- la ZAC du Val Saint Martin à Pornic

Chaque année, pour chacune de ces zones, le responsable de l'opération d'aménagement établit le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC). Ce rapport, annuel et obligatoire, est destiné à informer la collectivité locale concédante de l'ensemble des réalisations de l'année : réalisation des études, des acquisitions et cessions foncières, des travaux d'aménagement, de la commercialisation de la ZAC).

Ce rapport comporte notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités objet du contrat : état des réalisations en recettes et dépenses, estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, résultat final prévisionnel,
- le plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et cessions de l'exercice, un état des avances et subventions à l'opération.

Au-delà d'être une pièce comptable entre la collectivité et l'aménageur, il constitue le rapport d'activités des zones sous concession et fournit une vue sur l'évolution future des opérations.

Les rapports détaillés des CRAC de chacune des 4 zones sont présentés en annexe.

- VU l'avis favorable de la commission « Développement économique » du 5 juin 2025 et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver les rapports d'activités présentés par LAD SELA*
- *d'approuver les bilans révisés pour les quatre ZAC présentées ci-dessus*
- *d'autoriser à procéder, autant que de besoin, aux opérations financières liées à ces bilans révisés*

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

CRAC 2024 – ZAC du Pré Boismain à la Bernerie

CRAC 2024 – ZAC de la Chaussée à Pornic

CRAC 2024 – ZAC de l'Europe à Pornic

CRAC 2024 – ZAC du Val St Martin à Pornic

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-5-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Maryse MOINEREAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Brigitte DIERICX, Mme Isabelle CALARD, Mme Céline EVIN, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Alain MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danièle VINCENT.

Absents : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Frédéric ERAUD, M. Pierre MARTIN, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Brigitte DIERICX à M. Joël HERBIN, M. Olivier GUILLET à Mme Monique DIONNET, Mme Claire HUGUES à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE, M. Patrick PRIN à M. Paul-Eric FILY, M. Rémy ROHRBACH à M. Jacques PRIEUR, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Marie-Paule MARIÉ, Mme Danièle VINCENT à M. Denis DUGABELLE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BRETON.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 22 - Pouvoirs : 10 - Votants : 32

2025-416 : Protection sociale complémentaire – Couverture du risque santé au 01/01/2026 et mandat au Centre de Gestion FPT 44

Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente

Suite à la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, un accord collectif a été signé le 11 juillet 2023. La participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par décret.

Parallèlement, les Centres de Gestion ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de Santé.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2027.

Parallèlement, dans l'attente de l'entrée en vigueur des contrats collectifs de Frais de Santé proposés par les Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, il est proposé que les collectivités participent financièrement à la cotisation « frais de Santé » de leurs agents dans le cadre de contrats individuels labellisés, à hauteur de 15 € par agent et par mois, à compter du 1er janvier 2026.

- VU l'avis favorable du Comité Social Technique du 26 juin 2025 et du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2025 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;*
- *de mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1er janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois.*

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20250926-2-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND